

1. Procédure statutaire

1.1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum à 18 h 31

Sont présents: Madame Marjorie Desormeaux-Moreau, parent
Monsieur Charles Montigny, parent
Madame Martine Robert, parent
Madame Geneviève Grégoire, parent
Madame Dorine Moineau, parent
Monsieur Bruno Arès, directeur
Madame Sandra Lapointe, enseignante
Madame Lyne Henripin, enseignante
Madame Annick Lallier, enseignante
Madame Julie Labbé, technicienne du service de garde

Sont absents: Madame Jeanne Morin, substitut
Monsieur Alexandre Genest, substitut
Représentante du conseil des élèves
Représentante du conseil des élèves

1.2. Approbation de l'ordre du jour

Proposé par Lyne Henripin secondé par Martine Robert

2. Suivi au procès-verbal

Procès-verbal du 4 juin 2024, changement de l'orthographe de Cindy.

Proposé par Sandra Lapointe secondé par Julie Labbé

2.1. Suivi transport des élèves lors des sorties: Est-ce que nous pouvons donner une compensation financière aux parents assumant le transport.

Suivi à la prochaine rencontre.

2.2. Suivi paiement des sorties: Selon la loi, les parents ne peuvent payer plus d'une sortie par année. Les sorties supplémentaires doivent être assumées par la fondation ou subventionnées par le gouvernement. Idée discutée: Mise en place d'un tableau contenant toutes les sorties de l'année par niveau afin d'avoir une vision globale du nombre de sorties et du mode de transport. Cet outil pourrait être produit par les enseignants en début d'année scolaire.

2.3. Suivi mise en commun du matériel: Discussion autour de la possibilité de mettre tout le matériel scolaire en commun plutôt que les élèves aient chacun leur matériel. Ce n'est pas légal de procéder de cette façon, il faut que chaque élève ait son propre matériel. Il sera mentionné aux enseignants de ne pas solliciter de dons auprès des parents pour des mouchoirs et de la pâte à modeler puisque cette façon de faire n'est pas légale.

2.4. Santé globale:

Suivi à la prochaine rencontre.

3. Conseil des élèves

Aucun élève présent.

4. Question du public

Aucune question du public.

5. Pour adoption et approbation

5.1. Activités éducatives (sorties)

Sorties de randonnées pédestres à approuver par le conseil:

16 septembre: 2^e année, Grotte de l'Ours en autobus;

18 septembre: 1^{re} année, Parc des Deux Rivières en autobus;

23 septembre: 5^e année, Mont Orford en autobus;

2 octobre: 4^e année Mont Ham, transport parent;

9 octobre: 3^e-4^e année (Annick et Christine) Mont Ham, transport parent.

Les sorties de l'automne de randonnées sont approuvées par le conseil.

Les coûts officiels seront mentionnés lors du prochain conseil.

Les lettres devraient être envoyées aux parents après le CÉ dans un monde idéal afin de s'assurer que celles-ci sont approuvées par le conseil.

Proposé par Charles Montigny secondé par Dorine Moineau

Acceptée à l'unanimité

5.2. Orientation générale 2024-2025 en lien avec le projet éducatif:

Bien-être: Un comité a été mis en place. Plusieurs membres provenant des différents secteurs se sont joints à ce comité afin d'avoir différentes expertises. De nouveaux objectifs seront mis de l'avant et présentés au CÉ.

Français écriture: Création de nouveau matériel pédagogique. Le comité pédagogique se penchera sur les cinq critères d'écriture. Ce document est produit chaque année avec les données de réussite afin de voir les éléments à travailler.

Développement durable: Commence cette année, sera chapeauté par monsieur Bruno Arès, directeur. Désembourber l'école du matériel qui s'accumule. Propreté des lieux. Recyclage et compost à valider s'il est fait de façon adéquate. Comité développement durable être mis en place avec des parents.

5.3. Contributions financières exigées en service de garde:

Les nouveaux tarifs du service de garde ont été envoyés par le ministère de l'Éducation.

Dîneurs passe de 1,60 \$ à 1,70 \$;

Journée complète passe de 9,20 \$ à 9,50 \$;

Matin passe de 2,75 \$ à 2,90 \$;

Soir passe de 8,25 \$ à 8,40 \$;

Journée pédagogique passe de 15,95 \$ à 16,20 \$.

Résolution:

Considérant que le ministère de l'Éducation indexera les tarifs du service de garde à toutes les années scolaires en juillet;

Considérant que le ministère de l'Éducation évalue les tarifs pour que les contributions des parents soient limitées;

Considérant que les tarifs sont estimés pour assurer la rentabilité des services de garde;

Considérant que le service de garde assure en tout temps la sécurité des élèves par un nombre suffisant de personnels;

Proposition de préapprouver les nouveaux tarifs chaque année selon les tarifs indexés par le ministère en juillet. Les tarifs seront tout de même présentés au premier conseil d'établissement de l'année et demandent de préapprouver à chaque année pour l'année suivante. La demande est approuvée pour l'année 2025 selon les tarifs proposés dans la gazette du Centre de service scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

Proposé par Charles Montigny secondé par Lyne Henripin

Acceptés à l'unanimité

5.4. Utilisation des locaux:

La location des locaux le soir est en priorité aux gens de la communauté. Beaucoup de location de nos locaux doit être approuvée par le CÉ.

Contrat à faire signer par la secrétaire et qui s'occupe de la gestion du calendrier. Les tarifs sont fixés par le Centre de service et les résidents de Stoke ont un tarif préférentiel.

Demande à ce que le conseil approuve le maintien de la location des locaux de l'école.

Approbaton par le CÉ des contrats actuellement signés et pour l'année 2024-2025.

Proposé par Charles Montigny secondé par Lyne Henripin

Acceptés à l'unanimité

Réflexions à venir sur la modulation de la tarification et chantier à venir dans un avenir rapproché.

6. Pour consultation

6.1. PALVI (Plan de lutte contre la violence et l'intimidation):

Présentation et progression en vue d'approbation au prochain conseil d'établissement.

Présentation du plan par monsieur Bruno Arès, directeur. Ce plan est utilisé par l'équipe-école pour contrer la violence et l'intimidation à l'école.

Discussion autour de la façon adéquate de présenter le résultat des données recueillies auprès des élèves concernant leur sentiment de sécurité à l'école. La façon dont elles sont présentées présentement ne semble pas être suffisamment claire et leur interprétation pourrait porter à confusion. Il faudrait donc revoir le mode de présentation de ces résultats. Par exemple, il a été suggéré de mettre des qualificatifs avec les résultats pour améliorer leur interprétation.

Une révision sera faite par le comité bien-être pour être en mesure de l'approuver lors du prochain conseil. Proposition d'ajouter un parent pour la prochaine rencontre du comité bien-être pour apporter sa vision sur la gestion des incidents. Madame Martine Robert se propose pour assister à la prochaine rencontre du comité qui aura lieu le 17 septembre prochain.

Certaines réflexions amorcées par le CÉ:

- Rendre accessible le document (PALVI) aux parents;
- Augmenter la communication lors des incidents.

Recommandation de mettre un point statutaire à chaque rencontre du CÉ.

7. Pour information

7.1. Présidence du Conseil d'établissement:

Bilan de la présidente

- Présentation du bilan annuel de l'an dernier;
- Demande d'ajout des bons coups du CÉ pour l'année 2023-2024;
- Nous avons été mieux outillés pour prendre des décisions cette année;
- Positionnement pris pour le budget déficitaire qui a entraîné un ajustement de celui-ci;
- Prise de position sur l'utilisation des appareils technologiques dans l'école;
- Tenue du souper spaghetti malgré la grève des enseignants;
- Préapprobation des frais du service de garde de façon annuelle.

Le bilan est approuvé par le conseil

Proposé par Charles Montigny secondé par Lyne Henripin

Assemblée générale

- Chaque poste doit être voté séparément lors de la prochaine assemblée et pour toutes les assemblées subséquentes.

Bannissement de certains aliments: Document présenté par madame Marjorie

Désormeaux-Moreau qui mentionne le partage des responsabilités au niveau du choix des aliments que les élèves peuvent consommer à l'école. Est-ce que le rôle de l'école

de mettre en place des interdicts ou ceci est plutôt une responsabilité partagée avec les parents? Le modèle présenté est appliqué ailleurs au pays et semble être positif à plusieurs niveaux. Suggestion d'être discuté lors d'un prochain conseil.

Espace dédié sur le site internet de l'école, consulter davantage les élèves et parents.
Font partie des responsabilités du CÉ.

7.2. Délégué au Comité de parents (CSSRS):

Rien à mentionner pour l'instant

7.3. OPP:

7.3.1 Le déjeuner de la rentrée s'est bien passé. Des muffins ont été cuisinés par les membres de l'OPP;

7.3.2 Piste de solution sur comment diminuer l'attente lors du déjeuner;
- Nommer les gens par niveau;
- Débuter le déjeuner plus tôt.

7.4. Fondation:

Rien à mentionner pour l'instant

7.5. Direction:

7.5.1 Organisation scolaire 2024-2025: l'organisation est maintenue;

7.5.2 Budget 2023-2024: Un suivi a été fait concernant le déficit et il devrait être fourni à la fin septembre. Le chantier débuté au CSSRS sur le plan de redressement budgétaire des écoles de la taille de Notre-Dame-des-Champs;

7.5.3 Cafétéria: Plusieurs démarches ont été effectuées, mais n'ont pas été fructueuses pour l'instant;

7.5.4 Chevaliers de Colomb: L'organisme souhaite s'impliquer davantage dans le milieu. Le conseil est d'accord à ce que l'organisme s'implique dans l'école. Les activités seront à déterminer éventuellement;

7.5.5 LEUCAN: Campagne de financement de LEUCAN avec les élèves de 5^e année qui consiste à un concours de lecture.

7.6. Responsable du service de garde:

Nouvelle éducatrice en place cette année. Les éducatrices de l'an dernier sont toutes revenues cette année, sauf une qui a changée d'école. L'aide à la classe a permis d'augmenter les heures de travail des postes et a permis une rétention du personnel.

7.7. Enseignants:

7.7.1 Merci à l'OPP pour le déjeuner de la rentrée;

7.7.2 Chaque enseignant a coloré sa porte selon sa couleur de la rentrée;

7.7.3 Une feuille a été envoyée par courriel pour l'autorisation de prêt de livres à la bibliothèque municipale. Cette méthode a bien fonctionné.

8. Correspondance

Aucune correspondance

9. Affaires nouvelles

- 9.1 Les photos scolaires auront lieu le 24 septembre 2024 et seront faites par Cindy Fraser (enseignante de maternelle 5 ans à NDC);
- 9.2 Un sondage FORMS sera envoyé à tous les parents pour l'autorisation de la prise de photos scolaire et autorisation à la vente de photos scolaires. Les enfants des parents n'ayant pas répondu au sondage ne pourront pas être photographiés même sur la photo de classe. Un rappel sera fait à quelques reprises aux parents.

10. Rappel des dates des prochaines assemblées:

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 11 septembre 2024.

11. VARIA

Aucun

Levée de l'assemblée:

21 h 31

Proposé par Annick Lallier, secondé par Martine Robert

Signature président: _____

Signature direction: _____